

LE MANDATAIRE DU LAND DE BADE-WURTEMBERG AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Volker Ratzmann  
Secrétaire d'État

Haus des Landtags  
Monsieur Josha Frey  
Député au Landtag  
Konrad-Adenauer-Straße 3  
70173 Stuttgart

pour information :

Madame Muhterem Aras  
Présidente du Landtag  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

Berlin, le 29 août 2019

### **Résolutions du Conseil Rhénan du 07.06.2019**

Monsieur le Député,

Je vous remercie vivement de m'avoir fait parvenir les résolutions du Conseil Rhénan du 7 juin 2019. Après avoir pris avis auprès des ministères spécialisés, je puis, au nom du gouvernement du Land, prendre position sur les résolutions du Conseil Rhénan comme suit :

#### **1. Résolution « *Évolution du Museums-PASS-Musées* »**

Le Museums-PASS-Musées, qui n'a cessé de se développer au cours des 20 dernières années, est sans aucun doute une histoire à succès. Il constitue une contribution visant à améliorer le marketing des musées et leur mise en réseau. Il est conçu pour attirer davantage de visiteurs dans les musées. Les détenteurs d'un Pass Musées venant de France et de Suisse se rendent dans le Bade-Wurtemberg pour des expositions et des événements particuliers et vice-versa. À titre d'exemple, les petits musées en particulier n'auraient pas été en mesure de réaliser un jeu comme MAARSI constituant une innovation pour eux.

Même les musées du Land de Stuttgart (*Stuttgarter Landesmuseen*) qui étaient au début quelque peu réticents à adhérer au Pass, le considèrent maintenant de façon positive.

Jusqu'à présent, le Land de Bade-Wurtemberg n'a pas été sollicité pour un appui financier en vue d'un développement ultérieur du Pass. L'association avait simplement demandé un soutien logistique et immatériel afin de pouvoir étendre le Pass à la région de Stuttgart. C'est chose faite.

Dans la perspective d'un élargissement possible à la région du lac de Constance, le musée archéologique du Land a été mis à disposition comme lieu de manifestation. Cet élargissement n'a finalement pas eu lieu, parce qu'il existe déjà plusieurs cartes combinées dans la région du lac de Constance.

La cérémonie du jubilé et, en même temps, l'assemblée générale de l'association s'est tenue le 20 mai 2019 à Baden-Baden. Mme Olschowski, secrétaire d'État, a été invitée à la cérémonie du jubilé, mais n'a pas pu y participer en raison d'une incompatibilité d'agenda.

En vue de cette manifestation, le service des musées du ministère des Sciences, de la Recherche et des Arts avait pris langue avec le gérant de l'association, M. Gilles Meyer. Aucun soutien logistique ou financier de la part du Land de Bade-Wurtemberg n'a été sollicité, ni pour l'année du jubilé, ni pour d'autres projets de l'association.

Le ministère des Sciences, de la Recherche et des Arts serait cependant tout à fait disposé à fournir un appui immatériel à l'association si besoin était.

## **2. Résolution « *Obstacles généraux aux manifestations sportives transfrontalières* »**

Comme exemple d'actualité pressant pour des obstacles aux manifestations sportives transfrontalières, la résolution cite le certificat médical exigé du côté français qui s'avère une entrave, surtout dans le cas des courses à pied. L'obtention de ce certificat entraîne un surcroît d'organisation administrative.

Tout en reconnaissant la préoccupation des autorités françaises soucieuses de la protection de la santé, il faudrait laisser aux sportifs le soin de juger eux-mêmes de leur constitution et de leur forme physique dans le cadre de la responsabilité individuelle. C'est pourquoi le ministère de la Culture salue vivement la proposition contenue dans la résolution, consistant à appliquer dans ce cas la clause dite d'expérimentation du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle. En effet, cette clause doit permettre des dérogations aux dispositions légales et administratives en vigueur. Une autre approche consisterait à appliquer le Mécanisme transfrontalier européen ancré au sein de l'Union Européenne (*European Cross-Border Mechanism*, ECBM), selon lequel il est possible de s'appuyer sur le droit national d'un État-membre pour un projet bien défini ayant lieu dans un autre État-membre. Il faut ajouter que l'ECBM se trouve encore au stade initial de la procédure législative et que même la clause dite d'expérimentation n'est pas encore prête d'être appliquée. Mais si

les deux mécanismes devaient figurer parmi les options disponibles dans le futur, il conviendrait, eu égard aux bons rapports avec la France, de préférer au mécanisme de l'UE une solution fondée sur le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle.

### **3. Résolution « *Jeux Olympiques de Paris en 2024* »**

Le ministère de la Culture salue l'idée de prendre en compte l'espace du Rhin supérieur au moment d'établir une liste des lieux d'accueil pour les délégations sportives étrangères dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris en 2024. À cet égard, la Région Grand Est serait particulièrement concernée puisque, de toutes les régions représentées au Conseil Rhénan, elle est la plus proche de la capitale française. En outre, le ministère de la Culture soutient la suggestion de faire participer les associations sportives de l'espace du Rhin supérieur au processus de dialogue en cours. L'on discutera avant tout de la question de savoir quels appuis donner à la Région Grand Est. Du côté allemand, il serait prévu de faire participer la Fédération sportive du Land de Bade-Wurtemberg (*Landessportverband Baden-Württemberg*) en tant que structure faîtière du sport organisé au niveau du Land ainsi que la Fédération du Nord du Bade (*Badischer Sportbund Nord*) et la Fédération badoise du Sport de Fribourg (*Badischer Sportbund Freiburg*).

### **4. Résolution « *Mise en place d'un fonds sportif du Rhin supérieur pour des projets de faible volume financier* »**

Le ministère de la Culture – de même que le Conseil Rhénan – est en faveur de la mise en place par la Conférence du Rhin supérieur d'un fonds sportif pour des projets de faible volume financier. Pour des projets sportifs transfrontaliers touchant un large public ou à but récréatif, cette initiative constitue un soutien important et contribue à ce que la population de l'espace du Rhin supérieur puisse vivre sa région comme une patrie partagée, aménagée de concert. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à fin 2021, des fonds à hauteur de 30 000 euros au total sont ainsi mis à disposition. Ces fonds sont issus du budget de la Conférence du Rhin supérieur.

### **5. Résolution « *Aménagement de liaisons ferroviaires transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur* »**

Sur le point 9 :

Le projet le plus important en l'occurrence est l'optimisation du déchargement sur le Rhin moyen (*Abladeoptimierung Mittelrhein*) et sa mise en œuvre, ce à quoi le Land s'emploie expressément auprès du ministère fédéral des Transports et de l'Infrastructure numérique (BMVI), uni en cela aux autres Länder riverains du Rhin (i. a. au moyen de la déclaration de Wiesbaden datant du printemps 2018). Malheureusement, ce projet n'avance pas aussi vite qu'il le devrait, entre autres en

raison de la dotation insuffisante en personnel par le Bund au niveau des autorités chargées de sa mise en œuvre. C'est pourquoi le Land ne peut que s'associer à la revendication du Conseil Rhénan.

## **6. Résolution « Aménagement de liaisons de transport transfrontalières dans l'espace frontalier franco-germano-suisse du Rhin supérieur »**

Sur les points 9 à 12 :

Les contrats de financement de la planification des phases de prestation 3 et 4 sont sur le point d'être signés.

Sur le point 17 :

Le Land s'efforce actuellement de réactiver les anciennes liaisons ferroviaires, d'une part Vieux-Brisach - Colmar et, d'autre part, Rastatt - Haguenau. Dans un premier temps, la mise en œuvre de ces mesures possède caractère prioritaire avant que ne soient abordées, le cas échéant, d'autres réactivations.

Sur le point 15 :

En considération des problèmes transfrontaliers des transports, différentes commissions transfrontalières ont examiné dans le passé la possibilité de créer de nouveaux franchissements du Rhin, en particulier un nouveau et deuxième pont près de Waldshut-Tiengen/Koblenz (CH). Ce pont n'est pas contenu dans le plan des besoins 2016. Depuis, cette mesure avait d'ailleurs été classée par la partie suisse comme étant d'importance secondaire (cf. Orientations préalables du plan directeur). Cette situation a changé récemment et la mesure est redevenue le point de mire des autorités suisses. À l'heure actuelle, des investigations sont menées dans un but d'exploration préalable (Identification des données fondamentales), afin de pouvoir définir prochainement cette mesure dans le plan directeur. En même temps, la partie suisse a abordé la question du pont sur le Rhin près de Sisseln (contenu également dans les Orientations préalables du plan directeur) qui ne faisait pas partie jusqu'à présent des mesures envisagées par le Regierungspräsidium de Fribourg.

Les deux côtés (Allemagne et Suisse) sont d'accord sur la nécessité d'une étude transfrontalière des transports réalisée en amont de toute planification portant sur des franchissements supplémentaires du Rhin, surtout au vu de la problématique posée par les transports de poids-lourds dans la région frontalière. Pour cette raison, le Land de B-W a commandé l'été dernier une étude fondamentale des transports pour la région frontalière Haut Rhin – Lac de Constance, incluant des recommandations et actions. Le but de cet examen est de parvenir à une étude de portée conceptuelle et stratégique sur l'ensemble de l'aménagement de la région Haut Rhin – Lac de Constance.

À cet effet, il est prévu d'identifier les endroits problématiques dans la circulation routière et, en particulier, dans celle des poids-lourds véhiculant le fret ; de dresser une prévision de l'évolution de la circulation routière d'ici 2040 ; d'examiner pour la circulation les effets de différentes mesures, comme par ex. la création de postes-frontière supplémentaires, de nouvelles routes, de franchissements du Rhin ou de ponts frontaliers, de mesures télématiques et/ou de parkings pour poids-lourds. Le résultat est attendu sous forme de « recommandations durables/ mesures proposées sur l'aménagement d'ensemble de la circulation routière dans la région du haut Rhin ». L'étude sur la circulation a fait l'objet d'une concertation préalable intensive avec les autorités suisses, qui la saluent et la soutiennent expressément.

Les conclusions de cette étude sont attendues pour fin 2019/début 2020.

Sur le point 18 :

De par le passé, il y avait eu pour le tronçon entre Neuenburg et Bâle des réflexions de la part des autorités fédérales sur une liaison supplémentaire entre la A 35 (F) et la A 5 (D) qui franchit le Rhin dans le prolongement de la A 98 en direction de la France (près de Märkt). Cette liaison figurait également dans le plan fédéral des besoins 2004 sous la mention WÖ (Autres besoins de haut risque écologique constaté). En raison de cette classification comme aussi du fait que les ponts existants sur le Rhin, près de Neuenburg et de Weil am Rhein, offrent des possibilités de franchissement de qualité correcte pour la circulation, les planifications n'ont pas été concrétisées plus avant. Au moment des demandes d'inscription pour le nouveau Plan fédéral des voies de circulation 2030, cette mesure n'a plus été prise en compte. Étant donné que la mesure ne figure plus dans le plan des besoins 2016, il n'y a plus lieu de la prendre en considération.

Nous n'avons pas connaissance d'autres réflexions portant sur de nouveaux franchissements du Rhin ou d'augmentation des capacités pour la zone entre Neuenburg et Bâle.

Sur le point 21 :

De grands problèmes de congestion subsistent au niveau des passages de frontière autoroutiers de Constance / Rheinfelden / Weil am Rhein, notamment pour ce qui est des poids-lourds. Les raisons tiennent, d'une part, à ce qu'il faudrait plus de places de parking poids-lourds tant sur les zones douanières que dans le réseau autoroutier dans son ensemble et, d'autre part, à ce qu'il règne en Suisse une interdiction de rouler de nuit, ce qui fait que parfois déjà à partir de 20h, plus aucun véhicule poids-lourd ne peut passer la frontière pour entrer en Suisse, mais doit rester immobilisé sur la zone de dédouanement du côté allemand et y passer la nuit et ce, bien que les douanes allemandes travaillent jusqu'à 22 h.

En outre, le problème est que les douanes suisses ne sont ouvertes pour les véhicules poids-lourds qu'aux horaires suivants :

Centre douanier A861 de Rheinfelden :

FR Suisse (CH) :

Dédouanement : Lundi - Vendredi : 7h00-17h00, Fermé le samedi et le dimanche

Transit : Lundi - Vendredi : 5h00-22h00, Fermé le samedi et le dimanche

Centre douanier A5 de Weil am Rhein :

FR Suisse (D) :

Dédouanement : Lundi - Vendredi : 7h00-17h30, Samedi 7h00-13h00, Fermé le dimanche

Transit : Lundi - Vendredi : 5h00-22h00, Samedi 5h00-22h00, Fermé le dimanche

Les douanes allemandes sont sur place tant pour la circulation de transit que pour celle des dédouanements du lundi au samedi de 5h00 à 22h00.

Afin de remédier rapidement à la situation, un dédouanement en bloc a été instauré aux passages frontaliers de Weil am Rhein et de Rheinfelden. La voie de circulation de droite avant la frontière sert à cet effet de file d'attente pour les poids-lourds qui doivent dédouaner leurs marchandises et celle de gauche de file d'attente pour les véhicules en transit et ceux circulant à vide. La police règle la circulation à l'entrée de la zone de dédouanement. Des cabines de douaniers surélevées ont été construites afin d'accélérer les formalités du passage en transit et de la circulation à vide.

De plus, l'administration des ponts-et-chaussées du Bade-Wurtemberg travaille d'arrache-pied à la création de places de parking supplémentaires pour la A5. Il est prévu, à titre de complément et dans la mesure du possible, d'augmenter la capacité actuelle en place de parking grâce à des solutions alternatives comme le parcage des poids-lourds par télématique (parcage en file de poids-lourds ou parcage compact). En outre, sur cinq aires de repos au Sud de Fribourg, des systèmes de signalisation automatisés ont déjà été introduits sur des parkings poids-lourds d'accès libre. Sur la A 5 en direction de Bâle, une signalisation des places de stationnement avant et sur les aires de repos de Blauenblick, Bad Bellingen Ouest, Fischergrund, Neuenburg et Streitkopf a été installée. Sur ces aires, la signalisation indique les places libres pour le stationnement de poids-lourds. Ces informations sont également disponibles par l'App « VerkehrsInfo BW » et sur le site Internet du Centre de la circulation routière ([www.svz-bw.de](http://www.svz-bw.de) et [m.svz-bw.de](http://m.svz-bw.de)). La numérisation s'avère ainsi un auxiliaire précieux permettant d'améliorer le confort de l'utilisateur.

Par ailleurs, les contacts avec les collègues français sont actuellement étroits. Ceux-ci envisagent une reconversion de l'ancienne plate-forme douanière d'Ottmarsheim. Nous verrions ici la possibilité de créer éventuellement des places de parking pour poids-lourds pouvant être signalées sur la partie allemande depuis la A5. Entretemps, les autorités françaises ont commandé une étude de

faisabilité après s'être également renseignées sur les besoins de l'Allemagne. Sur ce sujet, parallèlement à la création de places de parking pour poids-lourds, le Land de Bade-Wurtemberg a fait savoir que son intérêt pour un hub multimodal trinational (France, Suisse, Allemagne) près d'Ottmarsheim était grand. L'étude examine les différents usages possibles (par ex. fonctions du terrain, utilisation de la surface comme places de parking pour poids-lourds, usage industriel du terrain) avec leurs conséquences (par ex. frais, étapes de planification, calendrier) en tenant également compte de la question d'un hub multimodal. Les résultats sont attendus sous peu. Parallèlement à l'étude de faisabilité mandatée, l'administration des ponts-et-chaussées du Bade-Wurtemberg examine de premières possibilités de mise en œuvre, afin de déterminer comment et avec quels partenaires (par ex. les transporteurs) un tel centre multimodal de transport pourrait être réalisé pour parvenir à une amélioration sensible du côté allemand (A 5) et français (A 35).

Le but de toutes ses mesures est de réduire les contraintes de parking pour les poids-lourds avant la frontière suisse.

#### **7. Résolution « Assurer la protection de la nappe phréatique du Rhin supérieur »**

Cette résolution destinée à protéger la nappe phréatique du bassin du Rhin supérieur vis-à-vis du site de déchets toxiques « Stocamine » qui a été fermé est saluée.

#### **8. Résolution « Adaptation au changement climatique et urgence d'une stratégie pour une gestion de l'eau et des milieux favorisant la résilience dans le bassin du Rhin supérieur »**

Sur le point 2 :

Le gouvernement du Land propose de mettre en avant le fait que le changement climatique touche la région du Rhin supérieur de manière particulière avec des conséquences de taille sur quasiment tous les domaines de la vie.

Sur le point 3 :

Il serait souhaitable que le projet de recherche « Modifications climatiques et conséquences pour la gestion de l'eau » (KLIWA) réalisé avec le service météorologique allemand (*Deutsche Wetterdienst*), les Länder de la Bavière, du Hesse et de la Rhénanie-Palatinat, soit également cité.

Par ailleurs, en plus du projet de résolution défini le 7 juin 2019 en concertation avec le ministère pour l'Environnement, le Climat et la Gestion énergétique en amont de l'exposé de M. Baumann, secrétaire d'État et avant la version actuelle, il y a une seule modification au point 6, laquelle est saluée par le gouvernement du Land.

## 9. Résolution « Intelligence artificielle : potentiel et ambition de la région du Rhin supérieur »

Le gouvernement du Land salue la résolution du conseil Rhénan du 7 juin 2019 sur l'intelligence artificielle et se dit convaincu de ce que l'IA est un élément important pour l'évolution économique et sociétale, non seulement du Bade-Wurtemberg, mais aussi de l'Europe. Le Bade-Wurtemberg place des accents très clairs sur le développement de cette technologie-clé, ce qui est certes lié à la volonté d'établir une Cyber Vallée (voir <https://cyber-valley.de/>) en tant que site de recherche et d'innovation sur l'IA avec une visibilité internationale.

Le gouvernement du Land attire l'attention sur le fait qu'ayant reconnu très tôt les opportunités et les potentiels de l'Intelligence artificielle, il soutient depuis des années avec succès la recherche et le développement en la matière. Cela vaut autant pour la recherche fondamentale que pour les sciences appliquées ou le transfert de technologies. Ainsi la région du Rhin supérieur dispose-t-elle entre autres, grâce à de:hub Artificial Intelligence, qui est doté d'un Centre numérique d'innovation (DIZ) agissant comme société porteuse sise à Karlsruhe, d'un puissant réseau de rayonnement européen.

« L'Alliance Industrie 4.0 Bade-Wurtemberg » est un autre réseau important dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'industrie 4.0 rassemblant des acteurs essentiels issus des sphères de l'industrie et de la recherche.

Dans ce contexte, la région du Rhin supérieur, avec ses établissements d'enseignement supérieur et ses instituts de recherche performants, sans compter ses nombreux contacts dans le monde scientifique, mérite d'être particulièrement mise en valeur. C'est pourquoi, dans le cadre du programme de promotion KI-BW, le ministère des Sciences, de la Recherche et des Arts a renforcé les ressources pour l'IA auprès du KIT et de l'Université de Fribourg en les dotant respectivement de deux chaires professorales junior, généreusement pourvues en moyens.

C'est aussi auprès du KIT que se trouve un autre pilier, à savoir le *Centre de compétences pour la technologie appliquée en matière de sécurité* (KASTEL). La pérennisation de KASTEL et le financement d'un pan considérable de son développement a pu réussir dans le cadre d'un financement par la HGF (Communauté Helmholtz des centres de recherche allemands).

Il est désormais possible de construire sur de tels piliers – surtout par le biais de coopérations avec les institutions voisines de la région, processus déjà entamé avec succès. À cet égard, les institutions sont interpellées en tout premier lieu afin de prendre des décisions pour définir leurs profils respectifs.

Une autre raison pour laquelle le ministère de l'Intérieur, de la Numérisation et des Migrations du Bade-Wurtemberg salue la résolution du Conseil Rhénan du 7 juin 2019 est qu'elle reprend de



nombreux objectifs déjà mentionnés dans une prise de position du gouvernement du Land publiée en novembre 2018 et intitulée « LE BADE-WURTEMBERG VA DE L'AVANT DANS LE DOMAINE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : EN ROUTE POUR DEVENIR LA RÉGION-PILOTE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ! » *Une version exhaustive de cette prise de position est annexée au présent avis, de même qu'une version abrégée en langue française et allemande.*

Le gouvernement du Land affirme sa volonté de mettre toute son énergie à transformer les atouts reconnus du Bade-Wurtemberg en une stratégie nationale de l'IA et en des projets européens concordants.

Par conséquent, une coopération avec le gouvernement fédéral allemand est recherchée en vue de la création d'un Réseau franco-allemand de l'Intelligence Artificielle, de même qu'une intensification de la coopération avec d'autres sites – tant au niveau des Länder que dans le contexte français et européen. Le gouvernement du Land est convaincu que seule une alliance des sites d'excellence au plus haut niveau peut générer le signal nécessaire à un projet-phare européen.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle accentue la coopération transfrontalière. Sur proposition du Bade-Wurtemberg, la mise en place d'un réseau franco-allemand de recherche et d'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle a été inscrit sur une liste de projets donnant le « coup d'envoi » à la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle. Afin de soutenir les plans du gouvernement fédéral en faveur d'un réseau franco-allemand, un dialogue avec des partenaires potentiels français a été engagé très tôt. De plus, il est proposé de réaliser l'initiative ELLIS, une initiative émanant des chercheurs de pointe en matière d'IA, en guise de contribution majeure à la mise en réseau au niveau européen. De surcroît et de concert avec le gouvernement fédéral, les autorités du Land veulent continuer d'accroître la performance des infrastructures de recherche en IA et les relier en un réseau européen. Le gouvernement du Land soutient également de façon expresse la volonté des autorités fédérales d'examiner si, dans le domaine de l'intelligence artificielle, un projet de taille, d'intérêt européen commun (*Important Project of Common European Interest, IPCEI*) peut être réalisé.

Au point 7 de sa résolution, le Conseil Rhénan reprend également la relation entre l'intelligence artificielle et l'éthique. Dans sa prise de position de janvier 2019 intitulée « ENSEMBLE POUR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PERFORMANTE, FONDÉE SUR DES VALEURS ET MADE IN EUROPE » le gouvernement du Land insiste sur le fait que les nouvelles technologies reposent sur les fondements des valeurs européennes et doivent servir l'homme. Une intelligence artificielle « made in Europe » fondée sur des valeurs permettra à l'Europe d'occuper une position d'avant-

coureur au niveau mondial. La prise de position a été remise à des représentants de la Commission Européenne en janvier. *Elle est également annexée au présent document.*

#### **10. Résolution « Aménagement des liaisons de transport transfrontalières entre la France et l'Allemagne (3.12.2018) »**

Le ministère des Transports a déjà présenté un avis sur cette résolution en février 2019. Cet avis n'a rien perdu de son actualité sur la plupart de ses points. Quelques mises à jour portent sur les points suivants (en caractères gras) :

Sur les points 4 à 8 :

Du point de vue du Land, le Bund devrait par ailleurs assumer sa responsabilité et se montrer à la hauteur de la coopération franco-allemande, ce qui vaut aussi pour sa responsabilité en matière d'infrastructures pour les chemins de fer d'importance fédérale, en s'engageant activement pour la réactivation des anciennes liaisons ferroviaires Fribourg-Colmar et Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Obermodern-Sarrebruck. En outre, conjointement avec l'État français, il conviendrait de solliciter de la Commission Européenne qu'elle mette à disposition des moyens pour le raccordement de ces maillons manquants au titre des *Missing links* européens, par exemple en les inscrivant dans le grand réseau transeuropéen de transport.

Le Land s'emploie déjà lui-même à l'étude de faisabilité en cours sur la liaison Fribourg- Colmar et la cofinance avec le ministère fédéral des Transports. **En juin 2019, le Land a également donné son accord sur un cofinancement de la demande INTERREG du GECT Eurodistrict PAMINA portant sur un projet franco-allemand commun intitulé « Étude de faisabilité d'un concept de mobilité multimodal de l'Eurodistrict PAMINA ».**

Sur le point 13 :

Le Land travaille étroitement avec la Région Grand Est et les autorités organisatrices compétentes du côté allemand en Rhénanie-Palatinat et dans la Sarre à la conception de prestations pour le transport ferroviaire de proximité de passagers sur des liaisons transfrontalières et à la réalisation d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de matériel roulant apte à la circulation transfrontalière. À cet effet, les parties prenantes se sont entendues sur une convention commune de coopération et de financement.

Sur le point 15 :

Les projets régionaux transfrontaliers visant à l'amélioration de modes de transports compatibles avec l'environnement pour franchir le Rhin sont salués. Le Land promeut l'exploitation de services de bus dans le cadre d'un programme de développement des lignes régionales reprenant par la

route le cadencement horaire régulier des transports ferroviaires pour l'étendre à tout le territoire. Les transports transfrontaliers y sont expressément inclus dès lors qu'ils remplissent les critères d'éligibilité. Entretemps, l'autorité organisatrice **a déposé une demande de financement pour une ligne de Regiobus transfrontalière allant de Lahr à Erstein. Cette demande est actuellement en cours d'examen auprès du ministère des Transports.** Les autres liaisons citées ne semblent pas éligibles.

Sur le point 19 :

Le Land salue l'objectif de créer **une liaison cycliste rapide** Offenburg - Kehl - Strasbourg. Conformément au rapport final de l'étude de faisabilité du Syndicat régional Rhin supérieur Sud (*Regionalverband Südlicher Oberrhein*), **présenté jusqu'à présent sous forme de projet de rapport**, il apparaît que **le tronçon Offenburg - Appenweiler/Willstätt - Kehl, du fait d'un potentiel inférieur à 2500 cyclistes par jour, se situe en zone extra-urbaine où les charges de construction sont du ressort communal. Sur le tronçon Kehl - Strasbourg, le potentiel d'usagers attendu se situe également en-dessous du seuil des 2500 cyclistes défini par le Land pour une prise en charge des frais de construction par ses soins. Du fait de l'importance remarquable d'une telle liaison pour la circulation transfrontalière, des discussions sont toutefois en cours entre le Syndicat régional Rhin supérieur Sud et le ministère des Transports en vue de déterminer la marche à suivre. Le rapport final de l'étude de faisabilité n'a pas encore été présenté au ministère des Transports, mais il est attendu prochainement.**

En date du 30.01.2019, le Landtag a voté une révision de la législation routière. **Lors d'une manifestation de lancement tenue le 2 mai 2019 à Stuttgart, l'on a fait connaître les autorités en charge de la construction pour les différentes liaisons à partir de l'analyse de potentiels au niveau du Land et des études de faisabilité dont on dispose jusqu'à présent. Ces responsabilités pourraient toutefois encore évoluer après l'achèvement d'autres études de faisabilité. Par ailleurs, les acteurs communaux se sont vus proposer un financement très attrayant combinant des fonds du Bund et du Land et qui, dans l'idéal, pourrait aller jusqu'à 87,5% des frais éligibles. Il est en effet composé à 75% de fonds du Bund destinés aux pistes cyclables rapides et de 50% de fonds du Land pour la partie restante.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la meilleure.

Volker Ratzmann